

# Collecte des ordures ménagères résiduelles



Le SIVOM d'Ambert assure la collecte en porte-à-porte dans les bourgs des communes, aussi bien en tournée Ordures Ménagères que sélective.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage du Poyet à Ambert.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société « Claustre Environnement », à Marsac-en-Livradois.

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut comprendre :

- Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers, ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

En savoir plus

- [La collecte en chiffres](#)
- [Les modalités de la collecte](#)
- [La fréquence des collectes](#)
- [Les quantités collectées](#)
- [La collecte en apport volontaire](#)